

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
0413313922

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 3ème répartition 2019;
2) Soutien aux Médias Associatifs - Fonctionnement - 3ème répartition 2019;
3) Soutien de la Vie Associative - Investissement - 1ère répartition 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport soumet à votre approbation les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2019.

Ces demandes figurent dans les tableaux annexés au présent rapport.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 408 900 € en fonctionnement pour 53 subventions, au titre du soutien à la Vie Associative,
- 2) 45 000 € en fonctionnement pour 1 subvention, pour le dispositif Médias Associatifs,
- 3) 2 000 € en investissement - biens immobiliers pour 1 subvention au titre du soutien à la Vie Associative.
- 4) 7 300 € en investissement - biens mobiliers pour 3 subventions au titre du soutien à la Vie Associative.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 € une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

